

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.47.2003.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DOUANIER DES CONTENEURS  
UTILISÉS EN TRANSPORT INTERNATIONAL DANS LE CADRE D'UN POOL  
GENÈVE, 21 JANVIER 1994

LITUANIE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 3 janvier 2003, avec :

Déclaration (Traduction) (Original : anglais)

... comme prévu à l'article 15 de la Convention, la République de Lituanie déclare que, dans le cadre de l'application du paragraphe 2 des articles 6 et 7 de la Convention, elle se réserve le droit d'exiger la présentation de documents douaniers et d'une garantie pour l'importation et la réexportation de pièces détachées aux fins de la réparation des conteneurs ou d'accessoires et d'équipements de conteneurs. Cette exigence s'applique dans les circonstances suivantes :

- 1) Risque important de manquement à l'obligation de réexporter les pièces détachées ou les accessoires et équipements de conteneurs;
- 2) Incertitude quant à l'acquittement des droits de douane qui pourraient être exigés.

La Convention entrera en vigueur pour la Lituanie le 3 juillet 2003 conformément au paragraphe 2 de son article 16 qui stipule :

"La présente Convention entre en vigueur, pour tous les autres États ou organisations d'intégration économique régionale mentionnés à l'article 14, paragraphes 1, 2 et 3, six mois après la date de leur signature sans réserve de ratification ou du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion."

Le 21 janvier 2003

Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300.



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications depositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int).  
Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications depositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300.